NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE
Cotonou, le 10/07/2026
Pour Lancement Avis d'Appel d'offres

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE NATIONALE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (ANAEPMR)

Programme de Sectorisation de l'Eau Potable pour la Résilience en Milieu Rural (ProSER MR)

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

BON A LANCER

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le 14/07/2026

Pour les prestations de :

Sélection de maîtres d'œuvre pour la surveillance et le contrôle des études d'implantation et des travaux de forages d'exploitation à gros débit pour la mobilisation de la ressource en eau potable de 40 SAEPmV en République du Bénin

Référence de l'Avis à Manifestation d'Intérêt International : PI_DPET_113331 (Référence SIGMaP)

Source de financement : Banque Africaine de Développement (BAD)

Gestions : 2026-2027

Imputation budgétaire : 077003021

Accords de prêt : 2000200006767 et 5050200002054

DIRECTEUR NATIONAL DU CONTRÔLE
Aristide Aboyi EDAH SOHOU

DIRECTION NATIONALE DU CONTRÔLE
BON A LANCER
Retiré le 10 Juillet 2026
Nom : GANMONDE
Prénoms : BRICE
Signature :

Juillet 2026

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL

Programme de Sectorisation de l'Eau Potable pour la Résilience en Milieu Rural (ProSER MR)

Sélection de maîtres d'œuvre pour la surveillance et le contrôle des études d'implantation et des travaux de forages d'exploitation à gros débit pour la mobilisation de la ressource en eau potable de 40 SAEPmV en République du Bénin

Référence du marché : PI_DPET_113331

Avis n°010../26/PR/ANAEPMR/DPET/PRMP/RPET/S-PRMP du ..16../..07../2026

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt International (AMII) fait suite à la première version du plan de passation des marchés publics de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau potable en Milieu Rural (ANAEPMR) publiée sur le portail web des marchés publics du Bénin, le 19 mars 2026.

2. L'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds de la Banque Africaine de Développement, afin de financer le Programme de Sectorisation de l'Eau Potable pour la Résilience en Milieu Rural (ProSER MR), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la ***sélection de maîtres d'œuvre pour la surveillance et le contrôle des études d'implantation et des travaux de forages d'exploitation à gros débit pour la mobilisation de la ressource en eau potable de 40 SAEPmV en République du Bénin***.

BON A LANCER

3. Les prestations comprennent la surveillance et le contrôle des travaux de réalisation de forages positifs à gros débit y compris les études d'implantation constituées en trois (03) lots comme suit :

- **Lot 1 (Z1-BAD-AB) :** Surveillance et contrôle de la réalisation des travaux de 39 forages d'exploitation à gros débit y compris les études d'implantation pour la mobilisation de la ressource en eau potable de 9 Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages (SAEPmV) dans les départements de l'Alibori et du Borgou ;

- **Lot 2 (Z1-BAD-ADC) :** Surveillance et contrôle de la réalisation des travaux de 54 forages d'exploitation à gros débit y compris les études d'implantation pour la mobilisation de la ressource en eau potable pour 12 Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages (SAEPmV) dans les départements de l'Atacora, de la Donga et des Collines ;

- **Lot 3 (Z2-BAD-AMCOP) :** Surveillance et contrôle de la réalisation des travaux de 37 forages d'exploitation à gros débit y compris les études d'implantation pour la mobilisation de la ressource en eau potable de 19 Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages (SAEPmV) dans les départements de l'Atlantique, du Mono, du Couffo, de l'Ouémé et du Plateau.

Les candidats peuvent manifester leurs intérêts pour un ou plusieurs lots et peuvent être présélectionnés pour plusieurs lots. A l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt, la liste

restreinte de cabinets et groupements de cabinets sera établie. Les cabinets ou groupements de cabinets peuvent être présélectionnés pour tous les lots pour lesquels ils ont manifesté un intérêt.

4. Le délai de réalisation de la mission est de **onze (11) mois pour chacun des trois (03) lots à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de démarrer les prestations**.

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages. Les candidats peuvent s'associer sous forme de groupement solidaire de firmes pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

BON A LANCER

7. Une liste d'au moins cinq (05) et de huit (08) candidats au plus présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations, sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné par lot selon la méthode de : ***« Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) ».***

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du candidat en relation avec le domaine des prestations	**10**	Être régulièrement et légalement constitué et exerçant dans le domaine des études et de contrôle des travaux (Tous les membres d'un groupement doivent satisfaire à ce critère) : **10 points sinon 00**	Inscription du domaine d'activités sur le RCCM ou les Statuts.
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firm	**25**	✓ **Pour les cabinets/firmes anciens :** Avoir réalisé avec satisfaction des missions de surveillance ou de contrôle au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025) et de l'année en cours (2026). **25 points à raison de**	✓ **Pour les cabinets/firmes anciens :** copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou

e dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années (2016 à 2025) et de l'année en cours (2026)		**05 points par mission avec un maximum de cinq (05) missions prouvées** ✓ **Pour les cabinets/firmes naissants ou ceux n'ayant pas encore trois (03) années d'existence :** Disposer d'un personnel d'encadrement (Directeur Technique) titulaire d'un BAC+5 au moins en hydrogéologie ou géophysique ou Mines et ayant participé à la réalisation d'au moins cinq (05) missions de surveillance et contrôle de travaux de réalisation de forages positifs à gros débit. ✓ Diplôme fourni conforme : 05 points ✓ Diplôme fourni non conforme : 00 point Expérience d'études hydrogéologiques, géophysiques et d'implantation de forages à gros débit : quinze (15) points à raison de quatre (04) points par expérience justifiée	attestation de service fait ou procès-verbal de réception appuyés des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copie simple) ✓ **Pour les cabinets/firmes naissants ou ceux n'ayant pas encore trois (03) années d'existence :** copie du diplôme + copies légalisées des attestations de travail ou de service fait appuyées des pages de garde et de signature des contrats (copies simples) exécutés par le personnel d'encadrement (Directeur Technique)
3. Expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations	**50**	**3.1.** Justifier de la conduite à terme avec satisfécit de missions de surveillance et contrôle des travaux de réalisation de forages à gros débit au cours des cinq (05) dernières années et de l'année en cours (A partir du 1er janvier 2021) et définies comme ci-après : (i) missions comportant la réalisation d'au moins 20 nouveaux forages en milieu sédimentaire au profit de projet de construction de Systèmes d'Alimentation en Eau Potable en milieu urbain ou rural, **15 points à raison de 7,5 points par mission avec un maximum deux (02) missions prouvées ;** (ii) missions comportant la réalisation d'au moins 20 nouveaux forages en milieu de socle cristallin au profit de projet de construction de Systèmes d'Alimentation en Eau Potable en milieu urbain ou rural, **15 points à raison de 7,5 points par mission avec un maximum de deux (02) missions prouvées ;** (iii) mission comportant la réalisation d'au moins deux (02) forages artésiens, **05 points par mission avec un maximum d'une (01) mission prouvée.**	✓ **Pour les cabinets/firmes anciens :** copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou attestation de service fait ou procès-verbal de réception appuyés des pages de garde et de signature et celle portant la description des prestations des contrats correspondants (copie simple) ✓ **Pour les cabinets/firmes naissants ou ceux n'ayant pas encore trois (03) années d'existence :** copies légalisées des attestations/certificats de travail ou de service fait appuyées des pages de garde et de signature et celle portant la description des prestations des contrats (copies simples) exécutés par le personnel d'encadrement (Directeur Technique)

BON A LANCER

		3.2. Justifier de la conduite à terme avec satisfécit de missions de contrôle des travaux de réalisation de nouveaux forages au cours des cinq (05) dernières années et de l'année en cours (A partir du 1er janvier 2021) pour un montant d'au moins cent millions (100 000 000) francs CFA toutes taxes comprises chacune : **15 points à raison de 7,5 points par mission avec un maximum de deux (02) missions prouvées.** ***En cas de groupement, ce critère doit être satisfait par le chef de file.***	
		Pour les cabinets/firmes naissants ou ceux n'ayant pas encore trois (03) années d'existence : Disposer d'un personnel d'encadrement (Directeur Technique) ayant participé à la réalisation d'au moins : o Trois (03) missions de prospectons géophysiques et d'implantation de forages à gros débit au cours des cinq (05) dernières année (2021 à 2025) et de l'année en cours (2026) : 21 points à raison de 07 points par mission exécutée et prouvée ; o Trois (03) missions d'études hydrogéologiques pour des forages profonds d'au moins 350 m : 21 points à raison de 07 points par mission exécutée et prouvée par mission exécutée et prouvée ; o Deux (02) mission de surveillance et de contrôle de forage artésien : 8 points à raison de 04 points par mission exécutée et prouvée.	
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme (Pour un groupement, ce critère sera vérifié pour le chef de file)	05	Organigramme du cabinet : **5 points** **NB :** L'organigramme doit faire ressortir au moins les spécialistes suivants : Directeur de la firme, Directeur Technique, Responsable Administratif et financier et Secrétaire	Organigramme datés, signés et cachetés

BON A LANCER

5. **Liste du personnel professionnel à affecter à la mission pour chaque lot**	10	Liste de personnel fournie : **2 points** Liste de personnel non fournie : **00 point**	Liste du personnel et copie simple des diplômes
		Le Chef de Mission : être titulaire d'un BAC+5 au moins en hydrogéologie ou géophysique ou Mines ou équivalent : **1,25 points**	
		L'Ingénieur hydrogéologue : être titulaire d'un diplôme BAC+5 au moins en géophysique ou hydrogéologie ou Mines ou Sciences et Techniques de l'Eau ou équivalent : **0,75 point**	
		Contrôleur des travaux de foration (3 pour les lots 1 et 2 et quatre pour le lot 3) : être titulaire d'un diplôme de Technicien Supérieur (BAC+2) ou Licence Professionnelle en Génie Rural ou Equipement Rural ou Géophysique ou Hydrogéologie ou Géologie ou Sciences et Techniques de l'Eau, ou équivalent. **Lots 1 et 2 :** 0,833 point par contrôleur à raison de 03 contrôleurs **Lot 3 :** 0,625 point par contrôleur à raison de 04 contrôleurs	
		Contrôleur des Travaux de Pompages d'Essais (3 pour les lots 1 et 2 et quatre pour le lot 3) : être titulaire d'un diplôme de Technicien Supérieur (BAC+2) ou Licence Professionnelle en Génie Rural ou Equipement Rural ou Géophysique ou Hydrogéologie ou Géologie ou Sciences et Techniques de l'Eau, ou équivalent **Lots 1 et 2 :** 1 point par contrôleur à raison de 03 contrôleurs **Lot 3 :** 0,75 point par contrôleur à raison de 04 contrôleurs	
		Deux (02) Spécialiste Hygiène Sécurité Environnement (SHSE) : être titulaire d'un (BAC+3) au moins en sciences sociales ou Sciences Humaines ou Environnement : **0,50 point par spécialiste à raison de 02 spécialistes**	
TOTAL	**100**		

BON A LANCER

La note totale minimale requise pour être présélectionné est 70 points et le nombre de candidats présélectionnés par lot ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).

En cas d'égalité de notes de deux ou plusieurs candidats, la priorité sera donnée au candidat ayant réalisé le plus grand nombre de missions de contrôle et de surveillance

des travaux de réalisation de nouveaux forages au cours des cinq (05) dernières années et de l'année en cours (A partir du 1er janvier 2021) pour un montant d'au moins cent millions (100 000 000) francs CFA toutes taxes comprises chacune.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **BODJRENOU Gnonnan Christian** ; Email : gbodjrenou@presidence.bj et prendre connaissance des documents de présélection au ***secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), Gbégamey, en face de l'entrée principale du Hall des Arts, des Sports et Loisirs de Cotonou, Immeuble de l'ancien siège de LIBERCOM SA, 04 BP 1412 Cotonou, Tél : (229) 01 69 08 08 11 au 2ème Etage du bâtiment, bureau 06, E-mail : anaepmr.prmp@presidence.bj avec copie obligatoire à gbodjrenou@presidence.bj et aux heures suivantes de 08 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, heure de Cotonou GMT+1 (heure locale).***

Les manifestations d'intérêt doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée par le représentant habilité du candidat et préciser le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate. Une manifestation d'intérêt signée par une personne non habilitée (habilitée par le registre de commerce et de crédit mobilier ou les statuts ou par un pouvoir joint au dossier) sera jugée non conforme et rejetée.

BON A LANCER

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 30/07/2026. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au ***Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), Gbégamey, en face de l'entrée principale du Hall des Arts, des Sports et Loisirs de Cotonou, Immeuble de l'ancien siège de LIBERCOM SA, 04 BP 1412 Cotonou, Tél : (229) 01 69 08 08 11 au 2ème Etage du bâtiment, bureau 06, Email : anaepmr.prmp@presidence.bj avec copie obligatoire à gbodjrenou@presidence.bj et aux heures suivantes de 08 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, heure de Cotonou GMT+1 (heure locale)***. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par courrier express. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique **à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.**

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées par lot en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après ***Secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ANAEPMR domiciliée à l'ancien siège de LIBERCOM en face de l'entrée principale du Hall des Arts, des Sports et Loisirs à Cotonou, 2ème étage, bureau 6, Tél : (229) 01 69 08 08 11 au plus tard le … 13/… …08…/2026 à 10 heures, heure locale/GMT+1.*** **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

NB : le dépôt en ligne des manifestations d'intérêt n'est pas autorisé.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : *Salle de réunion du deuxième étage du siège de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) domiciliée à l'ancien siège de LIBERCOM en face de l'entrée principale du Hall des Arts, des Sports et des Loisirs à Cotonou, bureau 7* ***le ….13/…..08../2026 à 10 heures 30 minutes, heure locale/GMT+1.***

14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMII et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique/du premier responsable de la structure déconcentrée doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

BON A LANCER

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (trois (03) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne Responsable des Marchés Publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 14 juillet 2026

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN ★ AGENCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL ★
La PRMP

Gnonnan Christian BODJRENOU
La Personne Responsable des Marchés Publics

FORMULAIRE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]
[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation et le lot]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/ structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/ structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

BON A LANCER

1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;

3) le registre de commerce/les statuts ;

4) les preuves des expériences du cabinet/firme [*copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)*][1] ;

5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.[2]. ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/ structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/ représentant habilité du cabinet/ firme)